

20231221 La Croix

<https://www.la-croix.com/immigration-la-ministre-de-l-enseignement-superieur-sylvie-retailleau-a-presente-sa-demission-qui-a-ete-refusee-20231221>

Loi immigration : la ministre Sylvie Retailleau a présenté sa démission, qui a été refusée

En « désaccord profond » avec les mesures de la loi sur l'immigration, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Sylvie Retailleau, a présenté sa démission à Emmanuel Macron, qui lui a refusé, a annoncé l'entourage de la ministre jeudi 21 décembre.



La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche Sylvie Retailleau a présenté mercredi sa démission à Emmanuel Macron, en raison d'un « *désaccord profond* » sur les mesures concernant les étudiants dans la loi sur l'immigration, mais elle a été refusée, a annoncé jeudi 21 décembre son entourage à l'AFP.

À lire aussi [Loi immigration : Emmanuel Macron déjà dans l'après](#)

Sa démission, présentée en marge du Conseil des ministres, « *a été refusée* » et la ministre « *reste en poste* », a précisé la même source. Le même jour, le ministre de la santé [Aurélien Rousseau a lui quitté le gouvernement](#) de manière irrévocable, également en désaccord avec cette loi.

Caution aux étudiants étrangers

Le président de la République et la première ministre Élisabeth Borne « *ont assuré à la ministre que les mesures concernant les étudiants* » dans cette loi, notamment la caution demandée aux étudiants étrangers, « *seraient révisées si elles n'étaient pas censurées par le Conseil constitutionnel* », selon son entourage. [Emmanuel Macron a jugé mercredi soir](#) dans l'émission « *C à Vous* », sur France 5, que cette caution n'était « *pas une bonne idée* », mais que les dispositions qui ne plaisaient pas « *ne justifiaient pas de tout bloquer* ».

Après l'adoption de cette loi controversée, avec les voix de la droite et de l'extrême droite, Sylvie Retailleau avait « *rappelé à la première ministre son désaccord profond sur les mesures concernant les étudiants* », selon son cabinet, puis elle a entendu les « *doutes* » exprimés à ce sujet par Élisabeth Borne sur France Inter mercredi matin.

À lire aussi [Loi immigration : le monde universitaire dénonce les dispositions sur les étudiants étrangers](#)

Selon l'entourage de Sylvie Retailleau, le président et la première ministre « *considèrent que c'est une mesure qui ne leur convient pas* ». À l'occasion de la présentation de sa démission, ils lui ont « *indiqué que le président souhaitait en parler* » sur France 5 le soir même.

« *Le président et la première ministre ont refusé la démission en lui renouvelant leur confiance pour porter les chantiers d'avenir* », a ajouté la même source. D'autres ministres ont exprimé leur malaise après l'adoption de la loi sur l'immigration.

Réformer le paysage de la recherche publique française

La physicienne Sylvie Retailleau, 58 ans, était novice en politique quand elle est devenue ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en mai 2022 après avoir dirigé la prestigieuse Université Paris-Saclay. Elle a succédé à ce ministère à Frédérique Vidal, une autre universitaire. Elle y est notamment en charge de Parcoursup, l'outil d'orientation post-bac souvent contesté, et sa principale bataille est de revaloriser les bourses des étudiants, pour lutter contre la précarité des jeunes.

À lire aussi [Le projet de loi immigration adopté, le camp présidentiel au bord de la rupture](#)

Emmanuel Macron l'a en outre récemment chargée de réformer le paysage de la recherche publique française. Originnaire de Nice, Sylvie Retailleau – épouse de Stéphane Retailleau, professeur – est une spécialiste des lois de la physique. C'est une pointure dans son domaine.

Elle a mené une carrière dans l'enseignement supérieur où elle a commencé comme maître de conférences en 1992 à l'Université Paris-Sud, devenue Paris-Saclay. En mars 2020, elle avait été élue présidente de cette université nouvellement créée.